

# Echéanciers des programmes interuniversitaires

## Année 2022/23

Echanges sans prestations

Echanges avec semi-prestations

Echanges avec prestations

Echanges en Europe

Programme BCI

Programme ISEP

## Echéancier échanges sans prestations

Liste des destinations concernées :

Argentine	Corée (Seoul Tech)	Royaume-Uni
Asia Exchange	Equateur	Russie (Astrakhan)
Australie	Japon (Showa Womens U. et Shibaura)	Suisse
Bénin	Liban	Taiwan
Brésil	Mali	Tunisie
Canada	Maroc	Ukraine
Chili	Mexique	USA (Texas A&M)
Chine	Norvège	Vietnam
Colombie	Pérou	

**Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :**  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

● **14 janvier 2022 :**

- Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du carré international : (départ en fonction des résultats des examens de juin).

● **24 mars 2022 :**

- Réunion Zoom d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés.
- Les noms et coordonnées des étudiants sélectionnés seront notifiés aux Universités étrangères, par le PPMI **mais il vous appartient de réaliser votre préinscription dans votre Université d'accueil en respectant les dates limites.**

● **Avril / Juillet 2022:**

- Après nomination par le PPMI, contacter l'Université d'accueil pour les formalités d'**inscription** et d'**hébergement**
- Posséder ou faire établir un **passport**. Attention, pour les étudiants de nationalité étrangère : un visa est nécessaire pour un séjour de plus de 3 mois
- Prendre contact avec votre coordinateur enseignant afin d'élaborer ensemble le contrat d'études (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
- Demander l'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde : <https://passmonde.normandie.fr/>. Vous devrez contacter le PPMI pour la validation de votre dossier sur la plateforme Passmonde.
- **Vaccins** obligatoires pour certaines destinations, voir site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- Vous recevrez de votre université d'accueil un **courrier d'invitation** – document nécessaire pour votre demande de visa. Les universités partenaires transmettent parfois ce courrier d'invitation au PPMI, qui dans ce cas vous informera dès sa réception.
- **Demande de visa** –*attention au délai d'obtention*- Pour cette formalité, munissez-vous de courrier d'invitation de l'université d'accueil
- **Inscription administrative** à l'Université de Caen **AVANT** votre départ
- **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser, si nécessaire, votre qualité d'étudiant boursier sur critères sociaux (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR, cette étape peut être différente. Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.
- **Attention**, pour l'échange avec le programme Asia Exchange vous devrez vous acquitter de droits d'inscription d'un montant d'environ 2000 euros (varie selon l'université d'accueil).

● **Août / Septembre 2022 :**

- **Inscription** dans l'Université d'accueil.
- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
  - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
  - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
  - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
  - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
  - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
  - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
  - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.

● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour

## Echéancier pour les échanges payants semi-prestations (hébergement seul):

CORÉE (Incheon), GHANA, RUSSIE (St-Petersburg), USA (Lane Community College)

*Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :*  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

### Principe de l'échange semi-prestations :

Pour les pays et les universités partenaires indiqués ci-dessus : l'Université d'accueil s'engage à prendre en charge l'inscription et l'hébergement de l'étudiant Unicaen pendant la durée de son séjour d'études.

**Coût de participation** pour l'étudiant de l'Université de Caen pour une année : **2600€**

*Budget complémentaire à prévoir : ne pas omettre d'estimer le coût des frais de TOEFL (environ 245\$), visa, assurance maladie (certaines peuvent atteindre 1200 euros pour les Etats-Unis), billet d'avion*

### ● 14 janvier 2022 :

- Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du Carré international (départ conditionné à la validation de l'année universitaire en cours).

### ● 24 mars 2022 :

- Réunion d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés – réunion Zoom.
- Les noms et coordonnées des étudiants sélectionnés seront notifiés aux Universités étrangères, par le PPMI **mais il vous appartient de réaliser votre préinscription dans votre Université d'accueil en respectant les dates limites.**

### ● Avril / Juillet 2022:

- Après nomination par le PPMI, contacter l'Université d'accueil pour les formalités d'**inscription** et d'**hébergement**
- Posséder ou faire établir un **passport**.
- Prendre contact avec votre coordinateur enseignant afin d'élaborer ensemble le contrat d'études (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
- Demande d'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde : <https://passmonde.normandie.fr/>. Vous devrez contacter le PPMI pour la validation de votre dossier sur la plateforme Passmonde.
- **Paiement** par virement bancaire (en une seule fois), ou Paybox (en 3 fois) de l'échange avec prestations
- **Vaccins** obligatoires pour certaines destinations, voir site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- Vous recevrez de votre université d'accueil (ou via le PPMI) un **courrier d'invitation** – document nécessaire pour votre demande de visa. Les universités partenaires transmettent parfois ce courrier d'invitation au PPMI, qui dans ce cas vous informera dès sa réception.
- **Demande de visa** –*attention au délai d'obtention*- Pour cette formalité, munissez-vous du courrier d'invitation de l'université d'accueil
- **Inscription administrative** à l'Université de Caen Normandie **AVANT** votre départ
- **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser, si nécessaire, votre qualité d'étudiant boursier sur critères sociaux (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR, cette étape peut être différente. Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.

● **Août / Septembre 2022 :**

- **Inscription** dans l'Université d'accueil.
- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
  - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
  - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
  - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
  - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
  - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
  - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
  - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.

● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour

## Echéancier pour les échanges avec prestations hébergement et nourriture

**CORÉE** (University Of Seoul) - **JAPON** (Nagoya, Kansai-Gaidai)

**MEXIQUE** (Puebla, Guanajuato) - **THAÏLANDE** (Thammasat)

**USA** (hors ISEP et sauf Texas A&M et Lane Community College)

**Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :**  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

### Principe de l'échange avec prestations :

Pour les pays et les universités partenaires indiqués ci-dessus : l'Université d'accueil s'engage à prendre en charge l'inscription, l'hébergement et la nourriture de l'étudiant Unicaen pendant la durée de son séjour d'études.

**Coût de participation** pour l'étudiant de l'Université de Caen pour une année : **5600€**

*Budget complémentaire à prévoir : ne pas omettre d'estimer le coût des frais de TOEFL (environ 245\$), visa, assurance maladie (certaines peuvent atteindre 1200 euros pour les Etats-Unis), billet d'avion*

### ● 14 janvier 2022 :

- Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du carré international (départ en fonction des résultats des examens de juin).

### ● 24 mars 2022 :

- Réunion Zoom d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés.
- Les noms et coordonnées des étudiants sélectionnés seront notifiés aux Universités étrangères, par le PPMI **mais il vous appartient de réaliser votre préinscription dans votre Université d'accueil en respectant les dates limites.**

### ● Avril / Juillet 2022:

- Après nomination par le PPMI, contacter l'Université d'accueil pour les formalités d'**inscription** et d'**hébergement**
- Posséder ou faire établir un **passport**.
- Prendre contact avec votre coordinateur enseignant afin d'élaborer ensemble le contrat d'études (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
- Demander l'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde : <https://passmonde.normandie.fr/>. Vous devrez contacter le PPMI pour la validation de votre dossier sur la plateforme Passmonde.
- **Paiement** par virement bancaire (en une seule fois) ou Paybox (en 3 fois) des frais de l'échange avec prestations. Le PPMI vous contacte pour vous donner les conditions de paiement.
- **Vaccins** obligatoires pour certaines destinations, voir site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- Vous recevrez de votre université d'accueil (ou via le PPMI) un **courrier d'invitation** – document nécessaire pour votre demande de visa. Les universités partenaires transmettent parfois ce courrier d'invitation au PPMI, qui dans ce cas vous informera dès sa réception.
- **Demande de visa** –*attention au délai d'obtention*- Pour cette formalité, munissez-vous du courrier d'invitation de l'université d'accueil
- **Inscription administrative** à l'Université de Caen Normandie AVANT votre départ
- **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser, si nécessaire, votre qualité d'étudiant boursier sur critères sociaux (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR, cette étape peut être différente. Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.

● **Août / Septembre 2022 :**

- **Inscription** dans l'Université d'accueil.
- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
  - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
  - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
  - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
  - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
  - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
  - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
  - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.

● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour

## Echéancier Continent Européen

**Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :**  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

### ● 14 janvier 2022 :

- Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du Carré international (départ en fonction des résultats des examens de juin).

### ● 24 mars 2022 :

- Réunion d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés – réunion Zoom.
- Les noms et coordonnées des étudiants sélectionnés seront notifiés aux Universités étrangères, par le PPMI **mais il vous appartient de réaliser votre préinscription dans votre Université d'accueil en respectant les dates limites.**

### ● Avril / Juillet 2022 :

- Après nomination par le PPMI, contacter l'Université d'accueil pour les formalités d'**inscription** et d'**hébergement**
- Posséder ou faire établir un **passport** ou une **carte d'identité**. Attention, pour les étudiants de nationalité étrangère : un visa est nécessaire pour un séjour de plus de 3 mois
- Faire la demande de la **carte européenne d'assurance maladie** auprès de votre organisme d'assurance santé
- Prendre contact avec votre coordinateur enseignant afin d'élaborer ensemble le contrat d'études (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
- Demande d'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde : <https://passmonde.normandie.fr/>. Vous devrez contacter le PPMI pour la validation de votre dossier sur la plateforme Passmonde.
- **Inscription administrative** et pédagogique à l'Université de Caen Normandie AVANT votre départ
- **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser, si nécessaire, votre qualité d'étudiant boursier sur critères sociaux (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR, cette étape peut être différente. Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.

### ● Août / Septembre 2022 :

- **Inscription** dans l'Université d'accueil.
- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
  - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
  - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
  - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
  - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
  - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
  - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
  - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.



● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour

## Echéancier Programme BCI (Québec)

**Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :**  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

**Budget complémentaire à prévoir : permis d'études, CAQ, assurance maladie, billet d'avion**

### ● 18 mars 2022 :

- Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du carré international : (départ en fonction des résultats des examens de juin). **Attention**, il est possible pour les universités québécoises qui participent à ce programme de refuser un dossier de candidature, même si vous êtes sélectionné à Caen. Les réponses définitives seront transmises entre fin avril 2022 et début juillet 2022.

### ● 24 mars 2022 :

- Réunion d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés – réunion Zoom
- Les noms et coordonnées des étudiants sélectionnés seront notifiés aux Universités étrangères, par le PPMI **mais il vous appartient de réaliser votre préinscription dans votre Université d'accueil en respectant les dates limites**.

### ● Avril / Juillet 2022 :

- Réception de la notification d'acceptation ou de refus de l'Université québécoise.
- Prendre contact avec votre coordinateur enseignant afin d'élaborer ensemble le contrat d'études (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
- Vous recevrez de votre université d'accueil un **courrier d'invitation** - document nécessaire pour votre Certificat d'acceptation du Québec (voir document concernant les démarches de visa pour le Canada, rubrique visa).
- Faire la demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec.
- Faire votre demande de **permis d'études** auprès de l'Ambassade du Canada (attention : ce document est à présent nécessaire pour toute mobilité quelle que soit sa durée).
- **Imprimer le formulaire d'assurance maladie SE 401-Q-106** disponible sur internet ; le déposer au PPMI pour signature du Président de l'Université. Cet imprimé sera à faire compléter par votre mutuelle/CPAM ensuite. Demande d'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde : <https://passmonde.normandie.fr/>. Vous devrez contacter le PPMI pour la validation de votre dossier sur la plateforme Passmonde.
- **Inscription administrative** à l'Université de Caen, **AVANT** votre départ
- **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser, si nécessaire, votre qualité d'étudiant boursier sur critères sociaux (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR, cette étape peut être différente. Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.
- Inscription dans votre université d'accueil

### ● Août / Septembre 2022 :

- **Inscription** dans l'Université d'accueil.
- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
  - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
  - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
  - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
  - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>
  - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
  - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
  - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.

● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour

## Échéancier Programme ISEP

**Principe de l'échange avec prestations :** l'Université d'accueil s'engage à prendre en charge l'inscription, l'hébergement et la nourriture de l'étudiant pendant la durée de son séjour d'études.

**Coût de participation pour l'étudiant de l'Université de Caen pour une année : 5 600€**

*Budget complémentaire à prévoir : ne pas omettre d'estimer le coût des frais de TOEFL, visa, assurance maladie et billet d'avion.*

*Obligation de consulter la fact-sheet de l'université partenaire pour laquelle vous avez été sélectionné(e) :*  
<https://unicaen.moveonfr.com/publisher/1/fra>

- **Février :** Paiement au PPMI des 475€ de frais de dossier et de placement.
- **18 mars 2022 :**
  - Promulgation des résultats des étudiants sélectionnés sur le site internet du Carré international. Attention : le départ est conditionné à la validation de l'année en cours
- **24 mars 2022 :**
  - Réunion d'information **obligatoire** pour tous les étudiants sélectionnés – réunion Zoom
- **Avril / Juillet 2022 :**
  - Dès la réception de la notification de placement de l'Université d'accueil :**
  - Paiement **Assurance internationale ISEP** (Plan santé **obligatoire**) : coût d'environ 1000€ pour 10 mois (*inscription et paiement en ligne sur le site internet ISEP Washington*)
  - Prendre contact votre enseignant coordinateur afin d'élaborer ensemble le **contrat d'études** (document disponible sur notre site internet). Ce contrat précise les enseignements choisis dans l'université d'accueil.
  - **Paiement de l'échange avec prestations :** par virement bancaire (en une seule fois) ou paybox (en 3 fois). Le PPMI vous contacte pour vous donner les informations de paiement
  - Envoi par le PPMI du **courrier d'invitation et du « certificate of eligibility for exchange visitor » (DS 2019)** – documents nécessaires pour votre demande de visa.
  - Prendre contact avec votre correspondant ISEP (ses coordonnées vous seront transmises par ISEP après votre placement) afin de lui poser vos questions concernant l'hébergement ou toute autre demande liée à votre arrivée.
  - **Demande de visa – attention au délai d'obtention.**
  - Demande d'aide financière auprès de la Région Normandie. Lien vers le dispositif Passmonde :  
<https://passmonde.normandie.fr/>.
  - **Inscription administrative** à l'Université de Caen, **AVANT** votre départ
  - **Inscription pédagogique** auprès de votre composante/UFR Unicaen. Préciser si nécessaire votre qualité d'étudiant(e) «boursier sur critères sociaux» (contrôle d'assiduité). Selon les composantes/UFR cette étape est différente. Renseignez-vous auprès de la scolarité de votre UFR.
- **Août / Septembre 2022 :**
  - **Inscription** dans l'Université d'accueil.
  - **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «avant la mobilité»:
    - un justificatif d'assurance responsabilité civile valide à l'étranger pendant votre séjour d'études
    - un justificatif garantissant votre rapatriement en France en cas de problème
    - un justificatif d'assurance annulation du titre de transport (obligatoire depuis 2020, COVID 19)
    - la preuve d'inscription sur Ariane: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>
    - votre certificat de scolarité Unicaen 2022/2023
    - votre notification de bourse sur critères sociaux 2022-2023 (étudiants boursiers uniquement)
    - le contrat d'études. Attention : en cas de modification du contrat d'études, l'adresser dans les meilleurs délais, pour accord à votre enseignant coordinateur via la scolarité de votre UFR de rattachement.

● **Septembre / Octobre 2022 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «début de mobilité»:
  - **L'attestation de présence** signée par l'université d'accueil
  - Eventuellement le contrat d'études si celui-ci a été modifié

● **Juin / juillet 2023 :**

- **Téléverser sur le portail MoveOn**, formulaire «fin de mobilité»:
  - votre relevé de notes
  - Attestation de fin de séjour